

Registre des délibérations

Conseil Municipal de Kermaria-Sulard

Séance du 07 novembre 2019

Date convocation : 29/10/2019	Le sept novembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOITEL Dominique, Maire.
Membres : En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13	Étaient présents : BOITEL Dominique, HENRY Alain, DRU Emmanuel, CREC'HRIOU Yann, MONTMIRAIL Françoise, OUVRARD Florence, LE HOUEROU Alain, MARONNE Mireille, LE CALVEZ Joyselle, LE HENAFF Annie, LE GAC Béatrice,, HARRAR Jean-Jacques Excusés : BIENVENUT Aurélie Secrétaire de séance : LE GAC Béatrice

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance, le 09 septembre 2019

2019-11-07-01/ LTC : Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées au 1^{er} janvier 2019

- VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,
VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;
VU l'arrêté préfectoral du fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté au 1^{er} janvier 2019 et notamment l'article 6,

CONSIDERANT le rapport, approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 04 septembre 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL est INVITE à l'unanimité,

APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 04 septembre 2019 annexé à la présente délibération dont les conclusions portent sur :

- à l'évaluation définitive concernant « Les Services d'aide et d'accompagnement à domicile »,
- à l'évaluation définitive concernant la gestion des accessoires affectés aux lignes de transport
- à l'évaluation définitive de l'intérêt communautaire – convergence des pratiques

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019-11-07-02 / Cession des parcelles au moulin de Fospoul : B638 et B655

Vu la demande de Mr LE BOUFFANT et de Mme MARTY sollicitant l'acquisition des parcelles B638 et B655
Vu l'avis des domaines du 09/09/2019

Le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR, et une ABSENTION, DECIDE:

DE DONNER SON ACCORD Pour procéder à la cession des parcelles cadastrées cadastré section B638 et B655 n°206 d'une surface de 622 M2 et 691 M2 à Mr LE BOUFFANT et Mme MARTY

DE DONNER POUVOIRS Au maire pour signer toutes les pièces nécessaires relatives à la vente du terrain

DE DECIDER LE PRIX La cession de l'emprise se fera au montant de 6 300.00 euros

Les frais de bornage, et les frais de notaire seront à charge de l'acquéreur

2019-11-07-03/ Acquisition d'un logiciel PAIE/FINANCES/ETAT CIVIL

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **valide** le devis avec la société BERGER LEVRAULT à partir du 1^{er} janvier 2020.

- **précise** que le montant de la prestation s'élève à :

part investissement : 4 670.00 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels ; E.magnus Evolution.

part fonctionnement : 1 406.38 € HT par an pour la maintenance et la formation.

- mandate Mr le Maire pour signer le contrat avec la société BERGER LEVRAULT.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019-11-07-04 / ACQUISITION LOGICIEL DE GESTION ET FACTURATION DES REPAS CANTINE

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **valide** le devis avec la société 3 D ouest à partir du 1^{er} janvier 2020.

- **précise** que le montant de la prestation s'élève à :

part investissement : 2 160 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation du logiciel Enfance.

part fonctionnement : 750.00 € HT par an pour la maintenance et la formation.

- mandate Mr le Maire pour signer le contrat avec la société 3D OUEST.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019.11.07.05 / ACQUISITION D'UN PLATEAU pour le transport de la mini-pelle

Après échanges et discussion

Le conseil municipal, avec 12 voix POUR et une ABSENTENTION

DECIDE d'acquérir le plateau d'occasion
Pour un prix maximum de 4 000.00 euros TTC

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019-11-01-06 / ACQUISITION D'UN FOUR POUR LA SALLE DES FETES

Après échanges et discussion

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir un four gaz pour la salle des Fêtes
Pour un prix de 9 870.72 euros, avec l'entreprise CAILLAREC.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019-11-07-07/ Décision Modificative n°1 du Budget Principal

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires sur le budget commune.

Il propose les écritures suivantes :

Chapitre	article	fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
O12	6411	Personnel titulaire		+20.000
	014 022	Dépenses imprévues	-20.000	
TOTAL			-20.000	+20.000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les virements de crédit présentés ci-dessus.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019-11-07-08 : Vote des tarifs des gîtes communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à examiner les tarifs du camping.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE comme suit les tarifs des gîtes communaux applicables au 1^{er} janvier 2020 :

PERIODES	TARIFS 2020
Basse saison : 11 janvier au 07 février, puis du 07 mars au 03 avril, puis du 26 septembre au 16 octobre, puis du 31 octobre au 18 décembre et du 2 au 8 janvier 2021	160,00 €
Vacances d'hiver : du 08 février au 6 mars	180,00 €
Vacances Printemps du 04 avril au 1er mai	220,00 €
MAI : du 2 au 15 et du 23 au 29 mai	210,00 €
SEMAINE 21 : Du 16 au 22 mai	210,00 €
JUIN : du 30 mai au 26 juin	210,00 €
SEMAINE 27 : du 27 juin au 03 juillet	210,00 €
SEMAINE 28 : Du 04 au 10 juillet	365,00 €
SEMAINE 29 : Du 11 au 17 juillet	365,00 €
HAUTE SAISON : du 18 au 24 juillet + du 15 au 21 août	00,00 €
TRES HAUTE SAISON : du 25 juillet au 14 août	400,00 €
SEMAINE 35 : Du 22 au 28 août	365,00 €
SEPTEMBRE : du 29 août au 18 septembre	210,00 €
SEMAINE 39 : Du 19 au 25 septembre	60,00 €
Vacances Toussaint : du 17 au 30 octobre	180,00 €
Vacances Noel : du 19 Décembre au 01 janvier 2021	220,00 €

CAUTIONS :

300 € le gîte
70 € forfait et
caution ménage

Forfait chauffage en période basse saison (mi-octobre à mi-mai)

Tarif à la semaine

25 € pour le petit gîte

40 € pour le grand gîte

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019-11-07-09 / Vote des tarifs du camping Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à examiner les tarifs du camping.

Le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION

FIXE comme suit les tarifs du camping applicables au 1^{ier} janvier 2020 :

Mobilhome 4/5 personnes	TARIFS 2020
Du 28/03 au 27/06	235,00 €
du 27/06 au 01/08	300,00 €
Du 01/08 au 22/08	425,00 €
Du 22/08 au 29/08	300,00 €
Du 29/08 au 02/11	235,00 €
Mobilhome 6 personnes	TARIFS 2020
Du 28/03 au 27/06	245,00 €
du 27/06 au 01/08	310,00 €
Du 01/08 au 22/08	450,00 €
Du 22/08 au 29/08	310,00 €
Du 29/08 au 02/11	245,00 €

	TARIFS 2020
HORS SAISON 2 nuitées MINIMUM	100,00 €
Nuitée supplémentaire	50,00 €
taxe animal	1,50 €
LOCATION ANNUELLE MOBILHOME	TARIFS 2020
Moins de 9 mètres	1 500,00 €

Plus de 9 mètres	1 700,00 €
Majoration emplacement 21 & 22	260,00 €
TARIFS	TARIFS 2020
Emplacement simple BS	4,20 €
Emplacement simple HS : JUILLET /AOUT	4,50 €
Emplacement eau + élec	7,20 €
Emplacement eau + élec : JUILLET ET AOUT * 5%	7,50 €
Redevance campeur adulte et visiteur	3,10 €
Redevance campeur 8 ans et + et visiteur	3,10 €
Redevance campeur de 1 à 7 ans	1,60 €
Redevance campeur de moins de 1 an	GRATUIT
Auto / Moto	2,10 €
camping car : Forfait 1 journée - Vidange incluse	10,20 €
camping car : Forfait 1 journée - Vidange incluse EN HS	11,00 €
Camping car - borne	5,10 €
Camping car - Vidange seule	6,00 €
Animal	1,00 €
Douche chaude	GRATUIT
Piscine chauffée	GRATUIT
Jeton machine à laver	3,00 €
Pastille	1,00 €
Taxe de séjour	TARIF FIXE PAR LTC

Pour la redevance annuelle : Facturation réelle de la consommation d'eau et d'électricité par les propriétaires des mobil home privés

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019-11-07-10/ Taxe d'aménagement 2020

Monsieur Le Maire expose la situation.

Dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, les collectivités peuvent prendre des délibérations pour instaurer la taxe d'aménagement ou pour y renoncer, ainsi que pour fixer les taux applicables ou décider d'exonérations facultatives. La taxe d'aménagement sert au financement des équipements publics (eau, électricité, assainissement, voirie....).

Depuis le 1er janvier 2018, la taxe d'aménagement est instaurée au niveau communautaire.

Un taux a été instauré par commune : ce taux est composé d'une part communale (déterminée en préalable par la Commune) et d'une part additionnelle communautaire.

Par délibération du conseil communautaire en date du 25 septembre 2018, il a été décidé de maintenir le taux communal à 1% lors de la délibération communale du 18 octobre 2018, pour l'année 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de cette décision.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019.11.07.11 / ACQUISITION D'UN VEHICULE pour le service technique

Après échanges et discussion

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir un véhicule type utilitaire ou équivalent, de bonne occasion,
Pour un prix maximum de 10 000.00 euros TTC

PRECISE Que les crédits correspondants sont inscrits au budget

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019.11.07.12 / ACQUISITION D'UN BARNUM

Après échanges et discussion

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir un barnum neuf, de dimension 4m*8m,
Pour un prix maximum de 2 000 euros TTC

PRECISE Que les crédits correspondants sont inscrits au budget

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019.11.07.13 / DEMANDE SUBVENTION DETR 2020

Après échanges et discussion

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un plateau ralentisseur sur la route de Lannion, en agglomération,
Pour un prix maximum de 17 000 euros TTC

PRECISE Que les crédits correspondants sont inscrits au budget

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019.11.07.14 / DEMANDE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS VOIRIE LTC

Après échanges et discussion

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un plateau ralentisseur sur la route de Lannion, en agglomération,
Pour un prix maximum de 17 000 euros TTC

PRECISE Que les crédits correspondants sont inscrits au budget

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du fonds de concours de voirie communale 2020 à Lannion Trégor Communauté.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019.11.07.14 / DEMANDE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que des travaux vont être effectués sur la RD n°31 dans le cadre de l'aménagement de la route de Lannion

Considérant que dans ce cas, il y a lieu de passer une convention avec le Département pour l'aménagement et l'entretien des équipements de voirie sur le domaine public départemental

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE la création d'un plateau ralentisseur sur la route de Lannion, en agglomération,
Pour un prix maximum de 17 000 euros TTC

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;

AUTORISE le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police auprès du Département concernant les aménagements de sécurité envisagés dans le cadre de cette opération.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019.11.07.16 / TARIFS REPAS EMPLOYES COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

FIXE le prix du repas des employés communaux de fin d'année pour les conjoints des élus à 10 euros, et la gratuité pour les conjoints des employés communaux.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

2019.11.07.18 / TARIF EXCEPTIONNEL DE LA SALLE POLYVALENTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

FIXE le prix de la location de la salle des fêtes, à titre exceptionnel, au Club de l'Amitié à 200 euros au lieu de 225 euros, suite aux désagréments techniques qu'il a rencontré lors de leur location

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 08 novembre 2019

Fin de séance : 20h45

Délibérations du 07 novembre 2019

- | | |
|---------------|--|
| 2019-11-07-01 | LTC : Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées au 1er janvier 2019 |
| 2019-11-07-02 | Cession parcelles terrain – Moulin de Fospoul |
| 2019-11-07-03 | Acquisition d'un logiciel mairie : Finances, paie, Etat civil |
| 2019-11-07-04 | Acquisition d'un logiciel de gestion et facturation cantine |
| 2019-11-07-05 | Acquisition d'un plateau pour transport de la mini pelle |
| 2019-11-07-06 | Acquisition équipement(s) pour la cuisine de la salle de Fêtes |
| 2019-11-07-07 | DM n°1 – Budget communal |

2019-11-07-08	Vote des tarifs Gites communaux
2019-11-07-09	Vote des tarifs du camping municipal
2019-11-07-10	Taxe d'aménagement 2020
2019-11-07-11	Acquisition d'un véhicule pour les services techniques
2019-11-07-12	Acquisition d'un barnum
2019-11-07-13	Demande Subvention DETR 2020 (Plateau Ralentisseur)
2019-11-07-14	Demande subvention Fonds de Concours Voirie LTC (Plateau ralentisseur)
2019-11-07-15	Demande subvention Amendes de Police (Plateau ralentisseur)
2019-11-07-16	Tarifs repas employés communaux
2019-11-07-17	Tarif exceptionnel de la salle polyvalente

Signatures

BOITEL Dominique

HENRY Alain

OUVRARD Florence

LE CALVEZ Joyselle

DRU Emmanuel

LE HENAFF Annie

LE GAC Béatrice

HARRAR Jean-Jacques

MONTMIRAIL Françoise

MARONNE Mireille

CREC'HRIOU Yann

LE HOUEROU Alain

BIENVENUT

Aurélie

*Donne pouvoir à Mr Alain
LE HOUEROU*
